



Objectif :

Obtention du Certificat de Qualification Professionnelle Employé(e) de Commerce (Niveau 3), délivré par le Ministère du Travail ou l'un de ses deux Certificats de Compétences Professionnelles.

Description :

L'employé(e) de commerce contribue au développement de l'activité commerciale du magasin, en garantissant la disponibilité des articles en rayon et en facilitant la relation commerciale avec la clientèle.

Contenu de la formation :

L'action se décompose en deux CCP (Certificats de Compétences Professionnelles) :

1. Approvisionner un rayon ou un point de vente :

- Préparer les marchandises en vue de leur mise en rayon,
- Assurer la présentation marchande des produits dans le magasin,
- Participer à la gestion et à l'optimisation des stocks en rayon.

2. Accueillir et accompagner le client dans un point de vente :

- Accueillir, renseigner, orienter et servir le client sur la surface de vente,
- Enregistrer les marchandises vendues et encaisser les règlements.

Démarches et méthodes pédagogiques :

Le parcours de formation est composé :

- d'une période de face à face pédagogique individualisée comprenant apprentissage théorique, mises en situation professionnelle et travaux pratiques,
- d'une période d'application en entreprise.

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, le temps effectif en entreprise représente 75% à 85% de la durée du contrat.



RNCP
32447

Public :

Salariés et demandeurs d'emploi.

Prérequis :

Avoir un projet professionnel validé comme ELS/HDC/Vendeur Conseil, sens du contact, souhait de travailler en équipe, respect des consignes, flexibilité et horaires décalés.

Modalités de positionnement :

Un entretien de positionnement (durée 1H30) sera effectué avant le démarrage de l'action afin de valider l'inscription à la certification visée.

Modalités d'évaluation :

Une évaluation continue sera effectuée tout au long du parcours de formation. Un livret de stage est remis à chaque stagiaire. 2 CCP validés par le formateur en cours de formation + examen blanc, questionnaire oral et test écrits. En contrat de Professionnalisation, réalisation d'entretiens tripartites avec l'employeur.



Blocs de compétences :

Validation par bloc possible conformément au RNCP

Liens vers d'autres certifications : aucun

Modalités de suivi :

Un suivi tripartite est réalisé lors de la ou des périodes d'application en entreprise.

Validation finale :

Durée 3h00, dont 2h15 devant le jury (15 min d'évaluation sur le DSPP, 1h55 d'épreuves de synthèse, 20 min d'entretien technique et 30 min d'entretien final). Le jury est composé de deux évaluateurs professionnels. Aussi, chaque CCP peut être passé individuellement. Le titre complet sera validé après la capitalisation des deux CCP et d'un entretien final avec un jury de professionnels.

Type d'emploi accessible :

Employé(e) de commerce / Employé(e) commercial(e) / Employé(e) libre-service, Hôte/sse de caisse

CODE ROME D1106 - Vente en alimentation / D1505 - Personnel de caisse / D1507 - Mise en rayon libre-service

Employé(e) Commercial(e) en Magasin

Durée :

315 heures en centre, 245 heures en entreprise.

Soit un total de 560 heures.

Formation en présentiel.

Démarche et méthode pédagogique :

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, le temps effectif en entreprise représente 75% à 85% de la durée du contrat.

Coût de la formation :

15€/ heure. Le financement pourra être prélevé sur votre Compte Personnel de formation.

En contrat de Professionnalisation ou pour les salariés en formation continue, un abondement peut être versé par l'OPCO de votre employeur.

Frais d'inscription à l'examen :

Néant.

Lieux de formation :

Office Intercommunal – MIEP Michel Dumoulin - 52 rue Carnot – 59155 FACHES THUMESNIL

Office Intercommunal - 80 rue Roger Bouvry - 59113 SECLIN

Horaires :

Du lundi au vendredi, de 09H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

Conditions d'accessibilité :

Rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de sa procédure d'accueil individualisé des personnes en situation de handicap, un entretien avec notre référent TH sera proposé. L'objectif est d'évaluer les besoins spécifiques, éventuels, au regard du handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...) nécessaires afin de valider l'entrée en formation en garantissant un bon déroulement du parcours, conformément à l'art. D.323-10-1 du Code du Travail.

Délai d'accès :

Un entretien de positionnement est convenu dans les 15 jours suivant la demande du bénéficiaire.

Le délai entre le rendez-vous de positionnement et le début de la prestation dépend essentiellement de la modalité de financement de la formation et des démarches administratives qui en découlent.

Dans le cadre du dépôt d'un dossier d'aide au financement, (CPF, Pôle emploi..), le délai sera dépendant des délais de dépôt de dossier et des dates de commissions des organismes financeurs. Dans le cadre d'un financement individuel ou par l'employeur, la prestation débute dans un délai de 3 mois*, sous réserve de places disponibles (le nombre de participants étant limité).

*Délai moyen constaté en 2020

Conditions Générales de Vente :

Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de l'Office Intercommunal, rubrique *Nos formations/ConditionsGénéralesdeVente*



+ de renseignements : contact@loffice-asso.fr